

VILLE
D'ECROUVES
54200



N°: /

M
Commune :
Tel :

DATE DE LOCATION : du / / à au / / à 08 h 00

COMMUNE d' ECROUVES

CONTRAT de LOCATION

De la SALLE des FETES

2010- 2011

VILLE
D'ECROUVES
54200



RÉSERVATION DE LA SALLE DES FÊTES

**LOCATION UNE ou DEUX SALLE(S)
AVEC ou SANS CUISINE**

Je soussigné(e) M

Tel :

domicilié(e) :

confirme ma demande de réservation de la salle des fêtes d'ÉCROUVES, aux dates et heures

suivantes :

Du _____ à _____

Au _____ à _____ .

NATURE DE L'ÉVÉNEMENT

<input type="checkbox"/> Mariage	Noms et prénoms des futurs mariés : Lien de parenté avec le demandeur :
<input type="checkbox"/> Anniversaire de Mariage	Nom et prénoms des personnes fêtées : Lien de parenté avec le demandeur :
<input type="checkbox"/> Baptême	Nom et prénom de l'enfant : Lien de parenté avec le demandeur :
<input type="checkbox"/> Anniversaire	Nom et prénom de la personne fêtée : Lien de parenté avec le demandeur :
<input type="checkbox"/> Autre réunion de famille	Objet de la réunion (préciser - obligatoire) :

J'atteste, par la présente, que cette réservation faite sous ma responsabilité n'a pour objet qu'une réunion de caractère privé ou familial, et qu'en aucun cas, cette réunion ne sera ouverte au public (gratuit ou payant).

J'ai pris connaissance du règlement de l'établissement annexé, sachant que ce dernier peut accueillir 165 personnes au maximum pour la salle du 1^{er} étage et 30 personnes maximum pour la salle du rez-de-chaussée, et m'engage au respect de ces consignes et prescriptions.

Fait à ECROUVES, le

Signature

Au moment de la réservation

- Versement 50% du tarif location = € (arrhes)
 En espèce le
 Par chèque N° du
 Attestation assurance
 Chèque de caution d'un montant de 500 € au nom de la personne qui loue la salle

1 mois avant location

- Solde de la location = € (50%)
 En espèce le
 Par chèque N° du
 Attestation assurance

A titre exceptionnel versement unique – un mois ou moins d'un mois avant le jour de la location

- Versement en totalité = €
 En espèce le
 Par chèque N° du

Mise à disposition à titre gratuit

- Associations 1 fois par an
 Mariage enfant employé communal

Après location

- Paiement location vaisselle
 Paiement non respect des obligations :
- détériorations diverses ;
- vaisselle cassée ;
- journée supplémentaire (retard de restitution des clés) ;
- **Forfait ménage de 100 € si la salle n'est pas rendue dans l'état de propreté dans lequel elle a été perçue.**

A défaut de règlement à la date convenue, la convention de location sera nulle et non avenue, et les arrhes acquises à la commune.

Je produirai impérativement l'attestation de mon assureur justifiant le risque responsabilité civile.

Le montant relatif à la location de vaisselle sera réglé à l'issue de la manifestation, majoré en cas de casse.

Fait à Ecrouves, le

Signature

**VILLE D'ECROUVES
LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

TARIFS 2010-2011

Tarifs à la journée : - samedi et dimanche (de 09 h à 08 h le lendemain) - vendredi (de 16h00 à 08 h le lendemain)	ETE		HIVER	
	01/07/2010 au 31/08/2010		01/09/2010 au 30/06/2011	
	Ecrouves	Extérieur	Ecrouves	Extérieur
Grande Salle	50 €	180 €	60 €	220 €
Petite Salle	25 €	90 €	35 €	120 €
Cuisine	50 €	180 €	50 €	180 €

VAISSELLE	
TARIF PAR PERSONNE	1,10 €

VILLE
D'ECROUVES
54200



**RÉSERVATION ET LOCATION
DE LA SALLE DES FETES**

CONSIGNES ET PRESCRIPTIONS

La SALLE DES FETES, située Rue Chanoine Rousselot, est mise à la disposition des locataires ou utilisateurs :

à la journée de 09 h 00 à 08h 00 le lendemain.

REMISE ET RESTITUTION DES CLES

Les clés sont à retirer à la salle des fêtes, auprès du ou de la responsable, le matin de la location à 09 h 00.

Leur restitution interviendra dans les mêmes conditions le jour de la fin de location à 08 h 00.

Tout retard dans la restitution des clés entraînera le paiement d'une journée supplémentaire.

VAISSELLE - MATERIEL - MOBILIER

La location de vaisselle est à formuler dans le même temps que celle de la salle, en Mairie. Ce matériel est mis à la disposition du preneur et restitué dans les mêmes conditions que la remise ou restitution des clés.

La salle et les locaux annexes (cuisine, salle au rez-de-chaussée, sanitaires ...) sont loués ou mis à disposition avec les meubles et accessoires figurant au registre d'inventaire. A noter que le lave-vaisselle devra être rendu propre, vide et vidangé. Un état des lieux sera dressé à leur prise et restitution, en présence du preneur, par le personnel désigné à cet emploi. Toute dégradation ou frais de remise en état seront facturés au locataire sur présentation de la facture ou du mémoire correspondants.

REGLEMENT LOCATION

La réservation ne sera effective qu'après signature du contrat de réservation et versement des arrhes.

Je verse entre les mains du régisseur communal à l'Hôtel de Ville d'ÉCROUVES :

1° à la signature du contrat :

le prix de la location des locaux à hauteur de 50 % du tarif (arrhes)

2° un mois avant la date de location :

le solde de la location.

A défaut de règlement à la date convenue, la convention de location sera nulle et non avenue, et les arrhes acquises à la commune.

3° à titre exceptionnel en versement unique, un mois ou moins d'un mois avant la date de location

4° dans la semaine qui suit la date de location :

le montant relatif à la location de vaisselle (le cas échéant).

En cas de résiliation du contrat de location, les arrhes resteront acquises à la commune, au titre d'indemnité de dédit, sauf cas de force majeure (hospitalisation, décès...)

LOCATION - RESERVATION

Le délai de réservation ne pourra excéder 12 mois.

Le calendrier des réservations de la salle des fêtes par les associations de la commune devra être transmis en mairie avant le 31 janvier de l'année en cours.

Les associations scrofuliennes bénéficient d'une mise à disposition gratuite par an.

Les particuliers locaux, comme les associations locales, ne peuvent réserver la salle des fêtes que pour leur propre usage.

Tous les employés communaux, résidant ou non sur la commune pourront bénéficier gratuitement de la salle des fêtes pour l'organisation du mariage de leurs enfants.

Il est formellement interdit à un Scrofulien, comme à une association locale, de réserver la salle des fêtes pour des tiers extérieurs.

Il est également formellement interdit à un particulier de réserver la salle pour une association et également à une association de réserver la salle pour un particulier.

S'il est constaté une fausse déclaration de la part de l'utilisateur, la commune procédera d'office à une régularisation du tarif de location appliqué.

Toutes locations à des fins commerciales sont proscrites (ventes ou entrées payantes...).

MATERIEL PERSONNEL

La Commune n'est, en aucun cas, responsable du matériel appartenant au preneur et entreposé dans les locaux mis provisoirement à sa disposition. L'utilisateur doit, de plus, dès la fin de la location, enlever le matériel ou les fournitures qui lui sont propres.

ETAT DES LIEUX

Un état des lieux sera dressé conjointement à la prise de possession et à la restitution des clés.

ENTRETIEN DES LOCAUX

Les locaux sont loués ou concédés en état de propreté et seront restitués dans les mêmes conditions : **RANGEMENT du MATERIEL MOBILIER, BALAYAGE et LAVAGE (produits d'entretien non fournis), ENLEVEMENT des DECHETS.**

Le nettoyage sera dû en fonction du nombre d'heure(s) effectuée(s) par le personnel d'entretien (20 € de l'heure), s'il n'est pas effectué par l'utilisateur ou s'il reste incomplet.

L'utilisateur devra s'assurer, avant de quitter les lieux, de la fermeture des fenêtres, protections extérieures, lampes et réduction au minimum du chauffage (Thermostat 6°).

Concernant la petite salle, qui se trouve au rez-de-chaussée, son utilisation principale sert à la restauration des enfants, pour les écoles et le centre aéré.

En conséquence, nous vous demandons, de remettre en état de fonctionnement la salle, telle que vous la trouverez lors de la perception (tables et chaises rangées).

PRESCRIPTIONS DIVERSES

TOUT AFFICHAGE PAR AGRAFES, PUNAISES, SCOTCH OU AUTRE PROCEDE SUSCEPTIBLE DE CAUSER DES DEGRADATIONS, EST FORMELLEMENT PROSCRIT SUR LES MURS DE LA SALLE.

CAPACITE MAXIMUM D'ACCUEIL : 165 personnes, salle au 1^{er} étage personnel de service compris.
30 personnes, salle au rez-de-chaussée.

ASSURANCES : Le preneur devra avoir souscrit ou être en possession d'une police d'assurance en responsabilité civile garantissant les risques accident ou incident avec clauses de renonciation contre les tiers et plus particulièrement contre la commune propriétaire du bâtiment.

Une attestation de l'assurance en responsabilité civile sera remise impérativement lors du paiement du solde de la location. Le preneur devra par ailleurs veiller au respect des règles de sécurité pendant l'occupation des lieux.

STATIONNEMENT : Pour des raisons de sécurité, le stationnement rue Chanoine Rousselot est formellement interdit et les véhicules devront utiliser impérativement les emplacements et places l'autorisant (parking de la salle des fêtes, rue Saint Vincent et Place René Nouveau).

TRANQUILLITE PUBLIQUE :

L'utilisation d'avertisseurs sonores et pétards, de nuit comme de jour, est formellement interdite. La sonorisation de la Salle devra être réduite au minimum pour éviter de compromettre la quiétude et le repos des riverains.

RESPONSABILITE : Le locataire en titre sera tenu de faire respecter l'ordre et sera considéré comme responsable de tous les incidents pouvant survenir pendant la location.

Ces consignes et ces mesures seront à respecter
et dans le cas contraire,
les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues par la législation.

Fait à Écrouves, Le

Le preneur, (mention manuscrite : lu et approuvé)

Le Maire

Roger SILLAIRE

N°: /

FACTURATION SALLE DES FETES 2010

Nom :

Adresse :

N°tel :

DATE DE LOCATION : du / / à au / / à 08 h 00

Tarifs à la journée : - samedi et dimanche (de 09 h à 08 h le lendemain) - vendredi (de 16h00 à 08 h le lendemain)	ETE 01/07/2010 au 31/08/2010		HIVER 01/09/2010 au 30/06/2011	
	Ecrouves	Extérieur	Ecrouves	Extérieur
Grande Salle	50 €	180 €	60 €	220 €
Petite Salle	25 €	90 €	35 €	120 €
Cuisine	50 €	180 €	50 €	180 €

	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	TOTAL GLOBAL
GRANDE SALLE				
PETITE SALLE				
CUISINE				
TOTAL				

A Ecrouves le

Signature